



Présents

Pierre ALBERTINI
 Christian BON
 Georges CHEVALET
 GERARD CHIOCCI
 Jean-Pierre COLLE
 Michel CRUETTE
 HUBERT DELCROIX
 Bernard GUILLEMIN
 Gérard LESCASSE
 Christian LECUYER
 Gérard LESCASSE
 Daniel PERCIAUX

Absent excusé

Jacques Bulois

Invité excusé

Marcel Juillot

Ouverture de l'assemblée générale

Le président LECUYER' déclare l'assemblée générale ouverte avec quelques minutes de retard sur l'horaire prévu. Le président donne le programme et le timing à respecter.

- 17h30** accueil des participants
- 18h00** ouverture de la séance et informations pratiques par le Président
- 18h15** rapport d'activité du secrétaire général
- 18h30** rapport financier par le trésorier et avis des vérificateurs aux comptes
- 18h45** rapport sur les accidents
- 19h00** questions réponses
- 19h30** rapport moral et programme 2012 par le Président
- 19h45** présentation des candidats et élections
- 20h00** clôture des travaux et... à table !

Puis, le président passe la parole au secrétaire général pour le rapport d'activités.

Rapport d'activités

CATEGORIE I :

- Aéronefs anciens et/ou de faible valeur marchande
- Montant minimum d'inscription : 1 500
- Montant maximum d'inscription : 15 000

CATEGORIE II :

- Aéronefs école et entraînement (ne pouvant bénéficier du fond de réserve)
- (Catégorie plafonnant le montant d'inscription au seuil de compte club)
- Montant minimum d'inscription : 5 000
- Montant maximum d'inscription : 35 000

CATEGORIE III :

- Aéronefs des pratiquants confirmés (ne pouvant bénéficier de l'inscription assurance, car tout contrôle d'un expert démontrerait à l'assureur une sur évaluation)
- Montant minimum d'inscription : 10 000
- Montant maximum d'inscription : 60 000

CATEGORIE IV :

- Planeurs de performance et planeurs actuellement commercialisés.
- (Valeur maximale d'inscription possible et seuil minimum en conséquence)
- Montant minimum d'inscription : 20 000
- Montant maximum d'inscription : 180 000

CATEGORIE M :

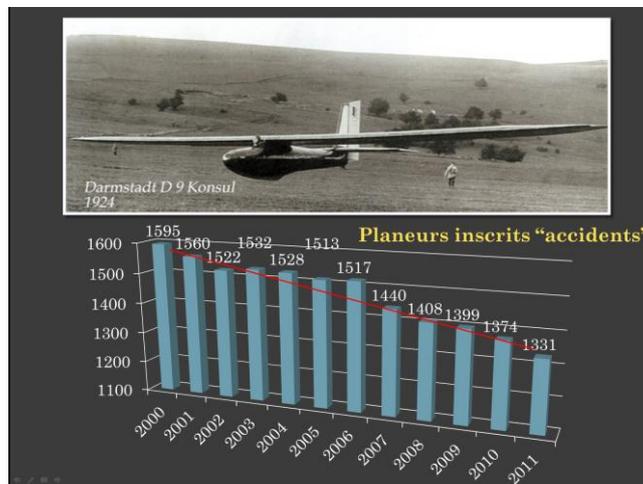
- Planeurs motorisés, motoplaneurs et ULM reconnus par la FFVV.
- (Sauf motoplaneurs explicitement affectés dans une autre catégorie)
- Montant minimum d'inscription : 20 000
- Montant maximum d'inscription : 180 000

CATEGORIE R :

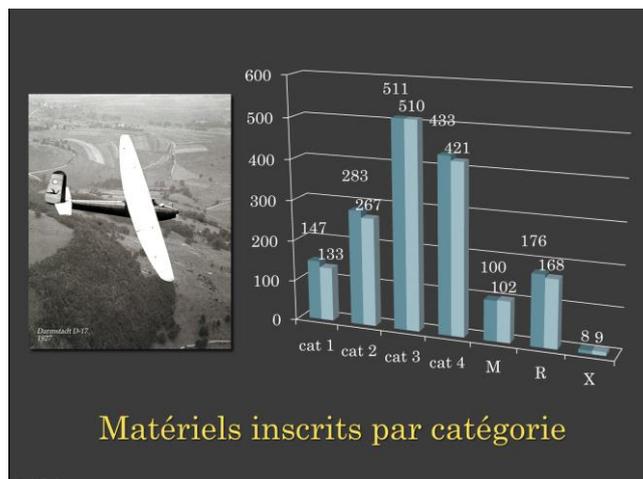
- Remorqueurs
- Montant minimum d'inscription : 15 000
- Montant maximum d'inscription : 180 000

CATEGORIE AUTRES :

- Autres aéronefs (ULM, avions, etc.)
- Montant minimum d'inscription : 10 000
- Montant maximum d'inscription : 35 000

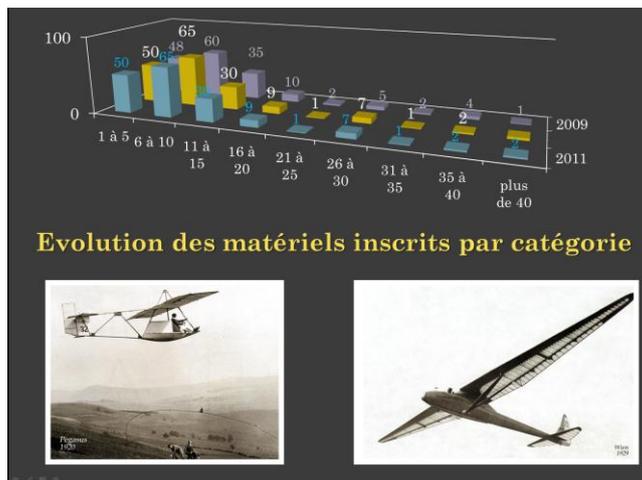


Depuis l'année 2000, la dérive des planeurs inscrits s'est poursuivie. La barre de tendance reste véritablement inquiétante pour l'avenir même de l'ANEPVV. Cette tendance est probablement due à la désinscription de planeurs relativement âgés, remplacés par des machines modernes plus onéreuses mais en moins grand nombre.

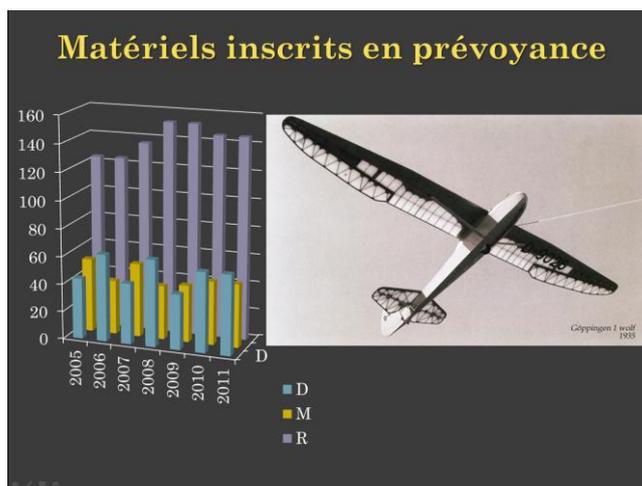


Le graphe des matériels inscrits par catégorie et comparaison avec l'année précédente conforte l'analyse ci-dessus puisque ce sont bien les catégories 1 et 2 qui subissent le plus d'érosion.

A Chambley, sur l'ancienne base de l'otan, le Conseil Régional a construit des hangars aéronautiques. L'aneprv va aménager la partie qui lui a été réservée en stock et atelier. Un joli travail de notre ami Gérard Lescasse.



Evolution des matériels inscrits par catégorie

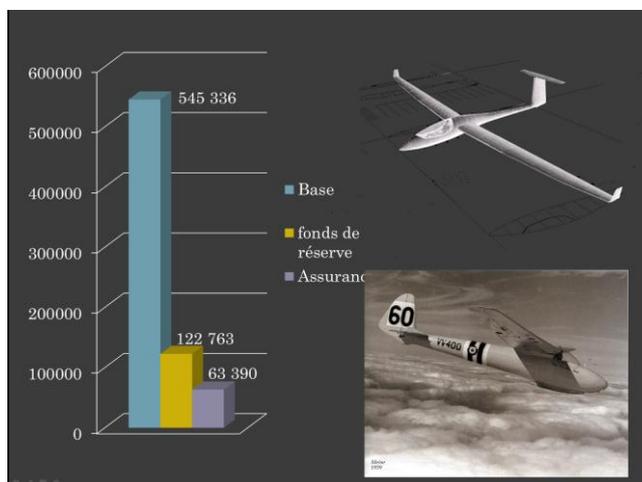


Matériels inscrits en prévoyance



Ce graphe montre le nombre d'associations possédant un certain nombre de planeurs inscrits et l'évolution depuis 2009. Si les petits parcs de droite restent relativement stables, il n'en va pas de même pour les associations ayant moins de 15 planeurs inscrits. Les colonnes montrent bien le déplacement vers la gauche c'est-à-dire vers moins de planeurs inscrits par association.

En prévoyance, l'évolution sur les six dernières années montre une certaine stabilité.



Voici la répartition des cotisations pour l'année 2011. Notons que les cotisations versées à notre assureur ont considérablement diminuées.

Rappel de l'article 9.4 du règlement intérieur

ASSURANCE AU DELA DE 60 000 € ET JUSQU'A 180 000 €

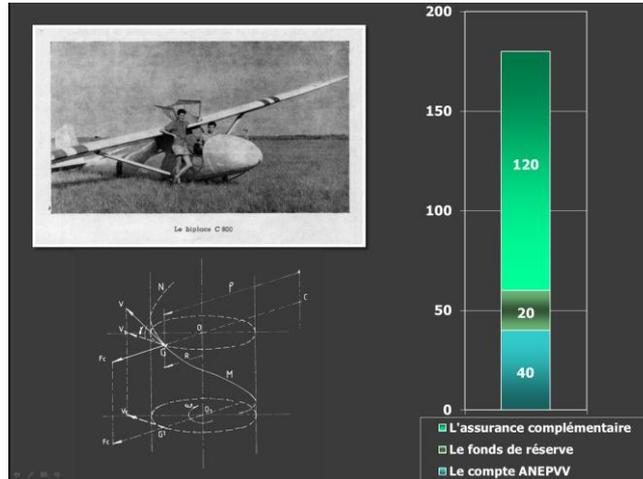
Les planeurs faisant intervenir l'assurance (et en particulier les planeurs privés) doivent obligatoirement régler leur cotisation avant le 01 mai, date limite à laquelle nous devons créditer l'assureur. Passée cette date, une lettre recommandée sera adressée au propriétaire des planeurs concernés afin de les informer que l'ANEPRV ne fait pas d'avance à l'assureur. De ce fait, les aéronefs ne seront pas garantis au delà des 60 000 € pris en compte par l'ANEPRV.



Le comité directeur en réunion au 29 rue de Sevres

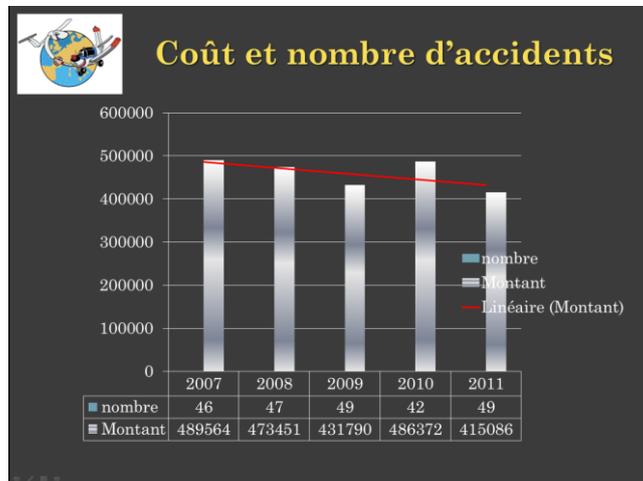


L'Assemblée générale

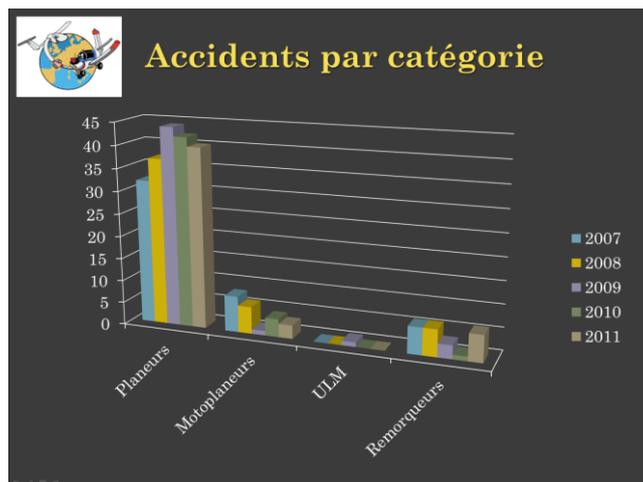


Rappel des différentes tranches de fonctionnement de notre système ANEPVV

Les accidents



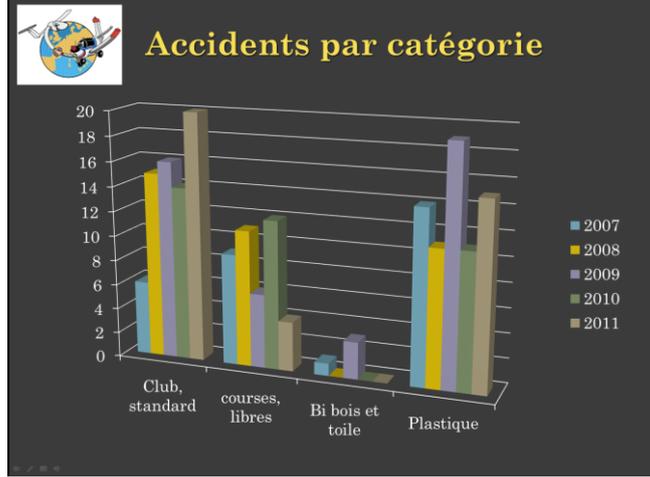
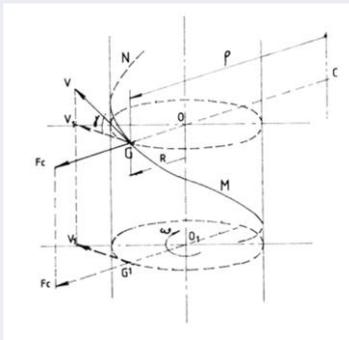
Le nombre d'accidents reste stable. Par contre, les coûts ont bien diminués et il semble que ce soit là une tendance générale qui reste cependant à confirmer.



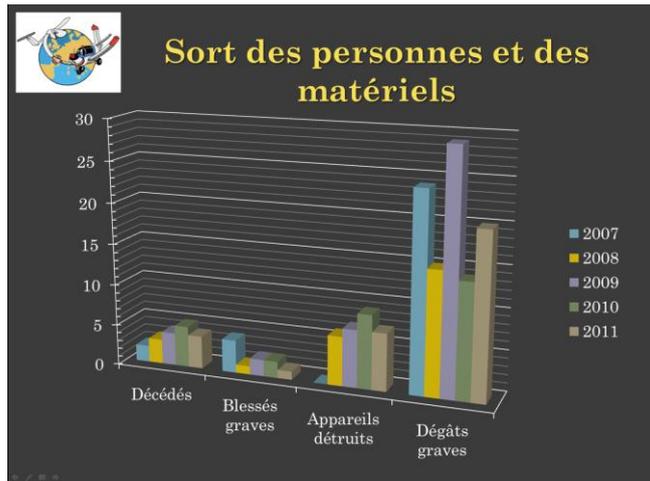
Evolution des accidents par catégorie au cours des 5 dernières années.

L'A.N.E.P.V.V. intervient financièrement pour la réparation ou le remplacement de tout matériel inscrit, accidenté dans les conditions suivantes :

- En mouvement au sol du début à la fin de la phase d'exploitation ;
- En phase de remorquage et en évolution en vol ;
- Au cours d'atterrissage sur aéroport et en campagne ;
- Au cours de convoyage routier ;
- Au sol en phase d'exploitation, à la suite d'événements météorologiques ;
- Les actes de vandalisme ;
- Les vols de matériel Vol à Voile.

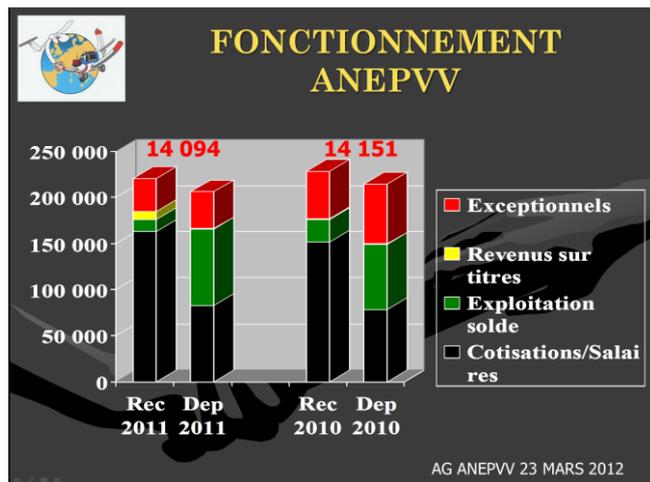


Evolution des accidents par catégorie de planeurs au cours des 5 dernières années.



Evolution du sort des personnes et matériels sur les 5 dernières années.

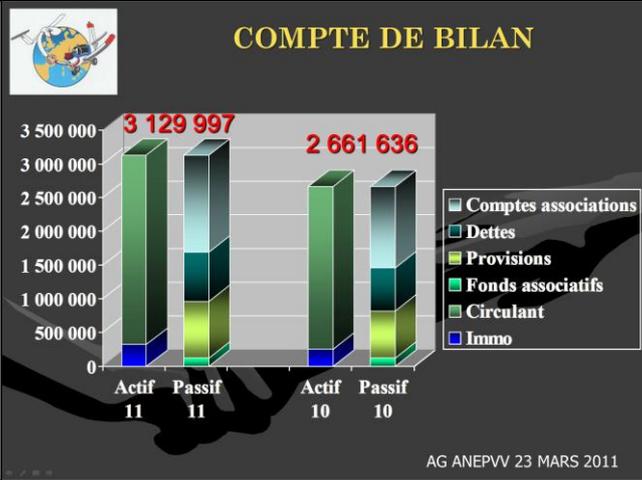
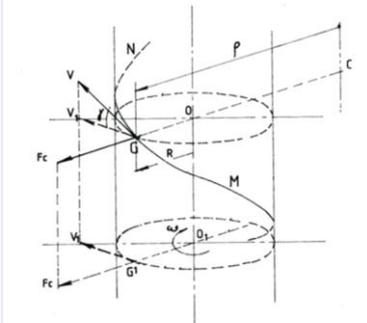
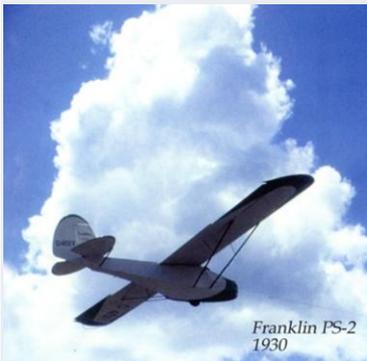
Rapport financier



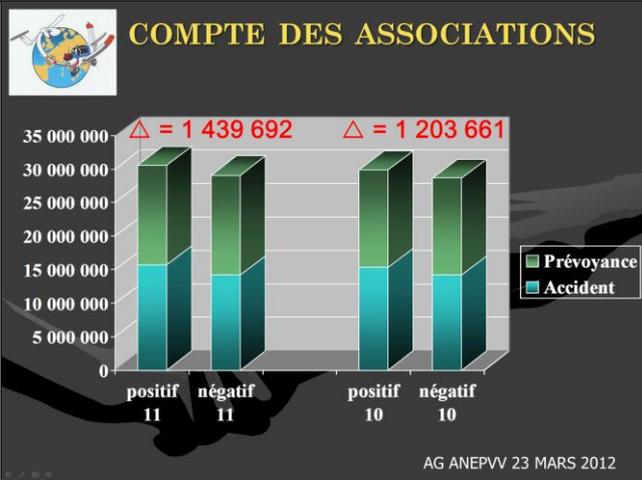
Le trésorier présente les comptes et notamment les coûts de fonctionnement de notre association.

Il est évident sur ce graphe que les revenus sur titres qui permettaient autrefois d'équilibrer les comptes de fonctionnement, n'apportent plus qu'un léger complément de trésorerie. Nous sommes donc revenus à un fonctionnement "normal"

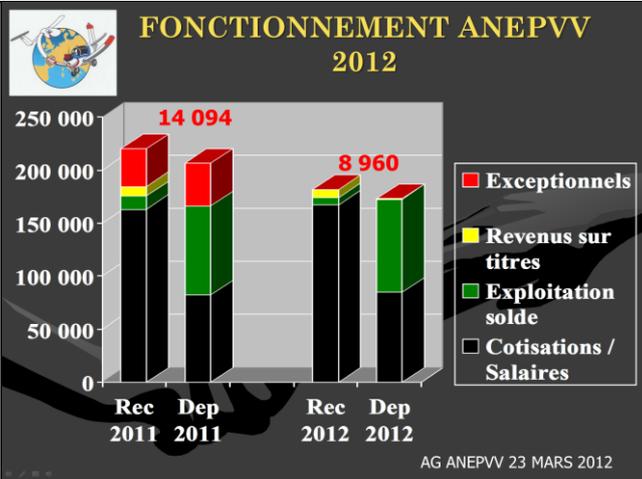
En raison des nouveaux accords passés avec l'enac (ex-SEFA) et des obligations de plus en plus fréquentes de changement de carter et de vilebrequin, l'anepvv est contrainte de demander aux clubs non adhérents en Prévoyance un dépôt de garantie. Le montant actuel de ce dépôt est de 8 500 €. Ce dépôt sera restitué après travaux effectués moins, bien entendu, le coût des pièces changées. En effet, les clubs non adhérents ne peuvent prétendre bénéficier de la solidarité mise en place entre les clubs adhérents (RTR)



C'est, bien évidemment, les fonds appartenant aux associations qui constituent la majeure partie de l'actif de bilan.



Le delta entre les soldes positifs et négatifs des comptes des associations a augmenté entre 2010 et 2011.

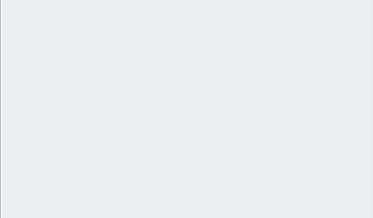


Le prévisionnel de fonctionnement 2012 intègre des dépenses nouvelles liées à la mise en exploitation du MCR 180.

Le rapport moral du Président

La saison 2011 a apporté son lot de satisfactions comme l'augmentation du nombre des licenciés de moins de 25 ans et pour la première fois depuis longtemps la fin de l'érosion de nos membres. Mais, si le nombre de licencié a cessé de diminuer, si le nombre de moins de 25 ans augmente c'est bien que le nombre des licenciés de plus de 25 ans lui diminue.

La météo a été ce qu'elle a été : ni bonne ni franchement mauvaise mai nous y sommes habitués.



Au niveau du nombre des accidents, on constate une hausse mais parallèlement on constate une diminution globale de leurs coûts. Par contre certains signes comme le retard mis pour réparer certaines machines montrent que la crise économique est bien là.

Du côté des remorqueurs, on constate une hausse des coûts d'entretien des remorqueurs et en particulier de notre flotte de MS893 vieillissante. Ceux-ci demandent de plus en plus d'entretien à des coûts de plus en plus élevés, et la baisse de l'euro ne fait qu'empirer le problème. Beaucoup d'espoir sont mis dans les remorqueurs ULM, espérons que ces espoirs se concrétisent rapidement dans nos clubs. Car ce n'est pas demain la veille que nos Rallye vont rajeunir.

De notre côté nous essayons de trouver les solutions les plus économiques possibles pour la révision de nos Lycoming. De plus en plus souvent, l'âge de nos moteurs aidant, les carters et les vilebrequins doivent être changés, ce qui justifie pleinement la Réserve Technique Remorqueurs que mes prédécesseurs avaient mis en place.

Rappelons que la RTR, solidarité entre tous les clubs, fait que la totalité du coût de révision des moteurs n'est pas imputé sur le compte prévoyance du club. Cette part étant forfaitisée.

Un mot pour vous dire que le MCR 180 R que l'ANEPVV avait décidé de monter est en longue finale, et qu'il devrait être mis à la disposition des clubs pour l'été prochain.

La base du fonctionnement de l'ANEPVV est vous le savez la SOLIDARITE. Nous devons garder en permanence ce terme en mémoire quand nous parlons de l'ANEPVV. Le fond de Réserve Accident et la Réserve Technique Remorqueur relèvent de cette solidarité indispensable. On me pose souvent la question de savoir si un club doit inscrire les machines privées de ses membres. La réponse est de savoir si ces membres peuvent oui ou non être durablement SOLIDAIRES de leur club.

Bien évidemment, si vous inscrivez vos privés à l'ANEPVV, il est préférable de mettre noir sur blanc les termes de cet engagement SOLIDAIRE en signant une convention entre le club et le ou les propriétaires.

Rappelons qu'en application de cette solidarité, tous mouvements financiers ne peuvent se faire qu'entre l'ANEPVV et les CLUBS, éventuellement, avec l'accord du club vers un réparateur, mais en aucun cas vers un particulier.

Je me dois également d'évoquer quelqu'un qui n'a pas pu être présent parmi nous. Et c'est la première fois depuis quarante ans qu'il manque l'AG de la Fédération de Vol à Voile et celle de sa chère ANEPVV. Il m'a fait promettre de vous transmettre son bonjour. Je le fais très volontiers, nous savons tous ce que nous lui devons. Vous avez compris qu'il s'agit de notre Président d'Honneur Marcel JUILLOT.

Je conclurais en remerciant chaleureusement chacun des membres du Comité de Direction qui n'ont pas ménagé leur temps au bénéfice de l'ANEPVV et du vol à voile.

Du côté de nos permanentes, Angélique nous est revenue pour former avec Floriane l'équipe que vous connaissez tous. Merci à elles également pour leur travail.

Je vous remercie de votre attention.

Après avoir répondu à deux questions le Président clôt l'assemblée générale.

$$V_z = \frac{Cd}{(Cl \cdot \sqrt{1 - C^2 / Cl^2})^{1.50}} \cdot \sqrt{\frac{2W}{\rho S}}$$

